

PORTANT RÉGLEMENTATION DU  
STATIONNEMENT

CREATION D'UN ARRET DE BUS SCOLAIRE  
AVENUE DES PROVINCES ET RUE D'ARTOIS

AL/AL

sc

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PESSAC**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2211-1 et les suivants ;  
**Vu** le Code de la Voirie Routière, et notamment l'article L 113-1 et les suivants ;  
**Vu** le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 417-3 et R. 417-12 ;  
**Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription, le livre 1, 5ème partie, signalisation d'indication, des services et de repérage et le livre 1, 7ème partie, marques sur chaussée ;  
**Vu** l'avis de Monsieur le Président de Bordeaux Métropole ;  
**Vu** l'avis de Monsieur le Commissaire de Police ;  
**Vu** l'arrêté n°139 du 16 mai 2014 portant délégation de signature pour les arrêtés règlementant la circulation et le stationnement sur la voie publique ;  
**Considérant** qu'il y a lieu pour des raisons de sécurité publique de compléter les dispositions prises conformément au Code de la Route sur certaines voies ouvertes à la circulation publique ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Il est créé un arrêt de bus scolaire sur chaussée Avenue des Provinces à l'angle de la Rue d'Artois.

**Article 2 :**

Les prescriptions imposées par le présent arrêté sont portées à la connaissance des conducteurs des véhicules par une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles.

**Article 3 :**

La signalisation nécessitée par le présent arrêté est fournie et mise en place par les services compétents de Bordeaux Métropole.

**Article 4 :**

M. le Président de Bordeaux Métropole, M. le Commandant de Police de Pessac, M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Pessac, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pessac, le 9 novembre 2015.

Le 1er Adjoint,  
délégué à la Coordination des Politiques de  
Proximité, des Espaces Publics et des  
Déplacements Conseiller Communautaire



*Eric MARTIN*